



# COMMUNIQUÉ

## **L'APEX frustrée par des attaques injustifiées contre la rémunération des cadres**

**Ottawa, le 10 juin 2005** — M. Robert Emond, président de l'Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada (APEX), a exprimé aujourd'hui sa satisfaction à l'égard des récents commentaires de l'Honorable Reg Alcock, qui reconnaît le travail précieux, le sens de l'éthique et les comportements honorables des cadres de direction de l'ensemble du pays. Ces commentaires représentent une réponse appréciée aux récents propos tenus par le député John Williams, qui préside le Comité permanent des comptes publics, concernant la rémunération des cadres supérieurs. Sans égard à l'information que lui ont transmise l'APEX et l'agence gouvernementale responsable de la rémunération des cadres, M. Williams continue d'induire en erreur les Canadiens et Canadiennes lorsqu'il décrit la rémunération au rendement des cadres de la fonction publique comme des « primes » et attaque indûment l'intégrité et le travail des cadres de direction de la fonction publique.

Tel qu'expliqué à M. Williams, les cadres de premier échelon sont le seul groupe de cadres dont la rémunération correspond à celle de postes équivalents sur le marché de l'emploi externe. Selon toutes les études indépendantes commandées par le Conseil du trésor, les postes aux échelons plus élevés sont beaucoup moins bien payés que des postes équivalents dans le secteur privé et méritent un meilleur salaire. Malgré cet écart, 7 p. cent de la rémunération des cadres de direction est retenue jusqu'à la fin de l'année. On considère cette portion de leur salaire comme étant « à risque ». Afin de recevoir la totalité de leur salaire, les cadres de direction doivent donc démontrer qu'ils ont atteint tous leurs objectifs. Ceux qui n'ont pas réussi à le faire reçoivent donc moins que la totalité du salaire auquel ils ont droit alors que ceux qui ont dépassé leurs objectifs, 37 p. cent de l'effectif de direction en 2003, sont admissibles à de petites primes : de 0,5 p. cent à 3 p. cent ou 5 p. cent, selon leur échelon. « M. Williams est parfaitement au courant de ces faits, indique monsieur Emond, et c'est pourquoi l'APEX juge que l'information présentée sur son site web déforme sérieusement la situation réelle des cadres dans la fonction publique. »

Cette déformation des faits par M. Williams a entraîné des déclarations des députés Guy Lauzon (Stormont-Dundas et South Glengarry) et Pat Martin (Centre de Winnipeg - Manitoba). Le premier a affirmé que 91 p. cent des cadres de direction recevaient des « primes », alors que la proportion réelle n'est que de 37 p. cent. Il a laissé entendre que plus de 32 millions de dollars avaient été donnés sous forme de « primes », alors que le montant réel s'élève plutôt à 3,2 millions de dollars. Il insinue la présence de scandales d'ordre éthique dans l'ensemble du gouvernement quand en réalité ces scandales sont très limités en nombre et envergure. En fait, la plupart des Canadiens jugent qu'ils sont bien servis par leur fonction publique. L'APEX juge que les déclarations du député Guy Lauzon sont gratuites, provocatrices et trompeuses.

« En ce qui a trait aux commentaires de M. (Pat) Martin, selon lesquels il suffit à un cadre de direction de la fonction publique d'avoir un pouls et d'être présent au travail pour obtenir une prime, il aurait dû prendre le temps de s'informer sur le fonctionnement du programme de rendement. Il se serait rendu compte que la description qu'en fait M. Williams est erronée et il n'aurait alors pas fait de commentaires dégradants à l'égard des hommes et des femmes de la fonction publique », a déclaré M. Emond.

L'APEX considère que les cadres de direction en particulier et que les fonctionnaires en général méritent des excuses de la part de ces trois hommes et demande qu'ils retirent immédiatement leurs propos.

- 30 -

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec :

Robert Emond, président - 613.995-6252

Pierre de Blois, directeur exécutif - 613.995-6252